

L'EPSM des Flandres recrute

- PSYCHOMOTRICIEN (H/F) -

50% au CMP Grimm ; 50% CMP 400 coups
Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent
Poste à pourvoir dès que possible

Contact

Directrice des Soins
Mme COULIER Audrey
Audrey.Coulier@ghtpsyp-ndc.fr
03 28 43 45 96

Renseignements

Madame COULIER
Cadre Supérieur de Santé
Audrey.Coulier@ghtpsyp-ndc.fr
06 87 71 65 23

Candidature à adresser à :

Secrétariat Direction des Soins
Mme VITSE Amandine
Mme GLORIE Aurélie
CoordinationDS.FL@ghtpsyp-ndc.fr
03 28 43 46 28
03 28 43 47 87

Description du contexte / environnement du poste

Psychomotricien (H/F) 50% au CMP Grimm + 50% CMP « Les 400 Coups »
Lieu d'exercice : Dunkerque
Pôle : de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent des Flandres secteur 59101

Missions générales

- Le psychomotricien assure, dans le cadre d'un fonctionnement en équipe pluridisciplinaire, des missions propres à ses fonctions telles que définies par les textes en vigueur et notamment le décret 2004-802 Partie IV- livre III- Titre IV du 29 juillet 2004 qui reprend les décrets d'actes 88-659 du 6 mai 1988
- Conformément au décret, l'exercice du psychomotricien consiste à :
- Prévenir, évaluer et prendre en charge aussi précocement que possible par des actes de rééducation constituant en un traitement des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs au moyen de techniques de relaxation dynamique, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par des activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination.
- Assurer un accompagnement approprié à l'entourage de l'enfant, préalable à la prise en charge et dans son suivi.
- Le psychomotricien établit sous la responsabilité médicale, un bilan qui évalue l'efficacité et le potentiel psychomoteur du patient et qui apprécie le fonctionnement de son organisation psychomotrice au regard de son histoire et de son contexte environnemental et culturel. A partir de ce bilan, un profil psychomoteur est établi qui permet de déterminer les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan figure dans le dossier de soins et sert de support lors des échanges en équipe pluridisciplinaire.
- Dans le cadre des modalités d'organisation de la prise en charge, le psychomotricien est autonome : choix des moyens utilisés, établissement de la fréquence et de la durée des séances...
- Dans le cadre d'un travail de partenariat et de réseau, le psychomotricien peut être amené à participer à des actions de prévention, de stimulation et d'éducation psychomotrices ou de dépistage.
- Le psychomotricien est habilité à développer des actions de formations/informations auprès de la formation initiale ou continue des différents instituts, écoles et organismes ainsi qu'auprès de professionnels.

Description des activités

Le travail du psychomotricien consiste à :

Rôle d'évaluation :

- L'évaluation des compétences et des difficultés psychomotrices de l'enfant se fait à partir d'entretiens permettant le recueil des données globales, d'observations cliniques et de passation de tests. Ces éléments permettent ensuite de définir le plan de soins.

Rôle thérapeutique :

- Le psychomotricien participe à l'élaboration du projet de soins individualisé de l'enfant. Les suivis de rééducation sont réalisés sous forme de séances individuelles, parents/enfants ou de groupe. Quel que soit le mode de prise en charge, le psychomotricien assure un accompagnement parental régulier.
- Chaque séance est ensuite analysée par le professionnel pour une meilleure appréhension des enjeux relationnels et thérapeutiques.
- Des activités de groupe peuvent être organisées avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Place du psychomotricien dans l'équipe pluridisciplinaire :

- Le psychomotricien participe aux diverses réunions concernant l'enfant pris en charge aussi bien dans le cadre de réunions de synthèses internes au Pôle qu'auprès des différents partenaires impliqués (Education Nationale, acteurs de santé externes, PMI, services sociaux...). A ce titre, il informe et échange avec les membres de l'équipe et les partenaires professionnels en participant aux temps de supervision et d'accompagnement des équipes (ex : reprise d'ateliers où la dimension corporelle est impliquée).
- Le psychomotricien peut être amené à participer à des groupes de travail tant internes au Pôle que dans le cadre de la dynamique institutionnelle de l'Etablissement

Place du psychomotricien dans le réseau :

- Le psychomotricien peut participer à des actions d'information et de prévention. Dans le cadre de conventions spécifiques, il peut être amené à apporter son expertise auprès de diverses équipes hospitalières (activité de liaison), médico-sociale ou sociales.

Rôle de formation, information et recherche :

- Le psychomotricien encadre des étudiants en psychomotricité en stage ou lors de leur mémoire de fin d'études. Il peut être chargé d'enseignement (cours, participation à des jurys) et peut participer ou contribuer à la mise en œuvre d'actions de recherche.

Aspect organisationnel :

- Le psychomotricien planifie ses activités et assure la transmission des informations dans le dossier de soins.
- Il réalise de nombreux bilans et compte-rendu spécifiques (MDHP, neuropédiatres, médecine fonctionnelle...)
- Il réalise la cotation de ses actes dans le logiciel prévu à cet effet (Cariatides). Il développe ses supports d'activité grâce à ses capacités de création et détermine ses besoins en matériel.

Spécificités du poste

- L'exercice professionnel s'entend au sein du CMP Grimm secteur 59I01 du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent des Flandres rattaché à l'EPSM des Flandres et en CMP enfants 4/10 ans et CMP 400 coups années collèges et lycées.
- Le secteur de pédopsychiatrie accueille plus particulièrement des enfants et adolescents accompagnés de leur famille présentant des difficultés de communication en lien avec des troubles d'ordre relationnel et psychologique pouvant avoir un retentissement sur leur insertion sociale et scolaire. Les troubles observés sont d'ordre relationnels, psychologiques voire psychiatriques.

Le temps de travail est partagé entre :

- Un temps thérapeutique en présence de l'enfant ou de l'adolescent (bilan et rééducation),
 - Des rencontres avec les parents et les acteurs du réseau concernés dans le projet de l'enfant ou de l'adolescent
 - Des actions de prévention dans la cité au regard des besoins
 - Des actions de liaison / interventions dans les services de pédiatrie si besoin
 - Des visites à domiciles potentielles au regard des besoins
 - Un temps institutionnel (réunions de synthèse, réunions institutionnelles, réunions de Pôle...),
 - Un temps connexe (rédaction des comptes rendus de bilans, préparation et fabrication d'outils et de matériel adapté, préparation des séances, réflexion sur le suivi des patients, tenue des dossiers, documentation, recherche et analyse de pratique...).
- Le travail en CMP au sein d'une équipe pluri professionnelle est accès sur une approche de PEC individuelles ou groupale in situ en CMP ou en lien avec les partenaires du réseau.

Contraintes spécifiques

- Les horaires de travail sont définis sur le modèle 5/2 fixe.

Responsables fonctionnels / Liens privilégiés

- **N+2** : cadre supérieur de santé
- **N+1** : Cadre de Santé
- **Relations fonctionnelles** : L'ensemble de l'équipe pluri professionnelle du secteur, du pôle, de l'EPSM des Flandres et du réseau (écoles, mairie, maison de quartier...etc.)

Formation ou qualification

- Diplôme d'Etat de Psychomotricien(ne)

Qualités professionnelles requises (savoir-faire)

- Une expérience auprès des enfants est souhaitée.

Qualités professionnelles requises (aptitudes)

- Capacité d'implication dans une dynamique d'équipe.
- Rigueur et sens des responsabilités, disponibilité.
- Capacité d'analyse et de distanciation par rapport aux situations susceptibles de mobiliser des affects importants.
- Qualité d'écoute, d'ouverture et de respect des différences culturelles.
- Capacités d'initiatives assorties d'un souci du partage des informations.
- S'inscrire dans un processus de formation continue.

Connaissances particulières :

Acquises ou à acquérir :

- Législation concernant la prise en charge des mineurs, droits des mineurs.
- Psychopathologie de l'enfant et/ou de l'adolescent.
- Les techniques supports de la relation et entretiens.
- Les procédures et gestes d'urgence.

Le professionnel s'engage à se tenir informé des progrès techniques effectués dans son domaine de compétence, s'informe et s'inscrit dans une démarche de formation continue